

CDD à termes imprécis : durée et renouvellement

Description

Le [contrat de travail à durée déterminée \(CDD\)](#) à terme imprécis est une exception au principe même du CDD qui est d'établir un terme fixe.

Ce type de CDD peut être conclu dans les cas où une date fixe ne peut pas être établie ([article L1242-7 du Code du travail](#)).

Les règles encadrant le CDD à terme imprécis sont différentes de celles du CDD classique, notamment quant à sa durée et son renouvellement.

[Modèle de contrat de travail CDD](#) [Télécharger notre guide sur le CDD](#)

Qu'appelle-t-on CDD à terme imprécis ?

Le CDD à terme imprécis est un CDD classique, dont on ne connaît pas précisément le terme. Il existe **6 cas** dans lesquels on peut conclure un CDD à terme imprécis :

1. Pour le remplacement d'un salarié absent
2. En cas de remplacement d'un salarié qui a vu son contrat de travail être suspendu
3. Attente de l'arrivée d'un salarié recruté en [CDI](#)
4. Recrutement de salariés saisonniers ou [CDD d'usage](#)
5. Remplacement d'un chef d'entreprise artisanale, industrielle ou commerciale, ou d'une personne exerçant une activité libérale
6. Remplacement du chef d'une exploitation agricole

Zoom : Lorsqu'un CDD est mal rédigé, l'employeur risque de rencontrer un certain nombre de difficultés. Aussi, pour alléger vos démarches et éviter toute erreur de rédaction, **LegalPlace** vous propose des [modèles de CDD](#) ! Il suffit de remplir un questionnaire puis un CDD personnalisé et adapté à vos besoins sera rédigé.

CDD à terme imprécis : quelles différences avec un CDD classique ?

Ce type de contrat se rapproche du CDD classique car ils sont fréquemment employés pour des emplois courts. En revanche, il présente également des

différences notamment concernant leur durée.

En effet, dans un contrat à terme imprécis, **aucune date** n'est renseignée. Pour un CDD, on parle d'un contrat de date à date puisqu'il fixe une date de début d'exercice et une date de fin d'exercice.

De plus, contrairement au CDD classique qui peut être renouvelé deux fois, le CDD à terme imprécis **ne peut être renouvelé**.

Enfin, il est important de préciser que les CDD à terme précis sont contractés pour des **missions particulières**. En effet, là où dans un CDD l'on va attribuer un poste au salarié, dans un CDD imprécis, on lui attribue l'ensemble des missions d'une personne normalement en CDI au sein de l'entreprise.

Par exemple, en l'absence du salarié qu'il remplace, le signataire d'un CDD imprécis devra effectuer toutes les missions et tâches de ce dernier de la même manière qu'il les auraient lui même effectuées.

La fin d'un CDD à terme imprécis

Il existe plusieurs cas dans lesquels le CDD à terme imprécis prend fin. En effet, il peut soit arriver à sa durée maximale, soit être requalifié en CDI, mais il peut également être rompu avant la fin.

Quelle est la durée maximale des CDD à terme imprécis ?

Ci dessous, un tableau listant les différents délais de fin des CDD à termes imprécis :

Type de CDD	Durée maximale du contrat
Remplacement d'un salarié qui est absent ou d'un salarié qui a vu son contrat de travail suspendu	Retour du salarié remplacé (jusqu'au surlendemain de son retour)
Attente d'un salarié recruté en CDI	9 mois
Recrutement de salariés saisonniers	Fin de la saison
Remplacement d'un chef d'entreprise (activité artisanale, industrielle ou commerciale) ou d'une personne ayant une activité libérale	Fin de l'absence (jusqu'au surlendemain du retour du chef remplacé)

La requalification possible en CDI

Il est possible que le CDD à terme imprécis soit **requalifié en tant que CDI** dans les cas suivants :

- Le CDD imprécis est en principe terminé mais se **poursuit sans avenant**
- La **durée maximale du CDD a été dépassée**
- Le contrat en cause n'entre pas dans le **champ d'application des dispositions légales** encadrant le CDD à terme imprécis

Ainsi, l'employeur doit impérativement régulariser la situation dans ces cas là. Le cas échéant, le salarié devra se saisir des juridictions compétentes pour faire valoir ses droits.

La rupture anticipée

Cette rupture anticipée n'est pas toujours possible. Lorsqu'elle l'est, le salarié et/ou l'employeur doivent respecter un préavis.

Le salarié peut quitter son CDD à terme imprécis **pour un CDI**. Ce dernier doit donc respecter un préavis d'un jour par semaine travaillée. Ce préavis ne peut être supérieur à deux semaines.

De plus, le salarié et l'employeur peuvent décider **communément** de rompre le contrat. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de respecter un préavis.

Quelles sont les modalités du renouvellement ?

Lorsque le CDD est conclu sans terme précis, celui-ci **ne peut pas à être renouvelé**. En effet, il prend fin par le retour du salarié remplacé ou lors de la réalisation de l'objet du contrat.

Bon à savoir : Lorsque le CDD est à terme précis, son renouvellement n'est fondé que si, à la date où il intervient, le motif du CDD est toujours valable. En principe, les conditions de formes et de fond du [renouvellement](#) sont prévues au sein du contrat dans une clause de renouvellement. En l'absence d'une telle clause, le renouvellement du CDD doit faire l'objet d'un avenant soumis à l'accord du salarié avant l'échéance du terme initialement prévu.

Pour le salarié, il est également possible d'obtenir la requalification du CDD sans

terme précis en contrat de travail à durée indéterminée. Cela est possible si le contrat de travail ne comporte **aucune période minimale d'emploi**. En effet, cette période minimale l'assure d'avoir un emploi et un salaire pendant toute cette durée, exception faite pour le [CDD senior](#).

FAQ

Qu'est-ce qu'un CDD à terme imprécis ?

En principe, le CDD est conclu pour un terme précis. Cependant, le Code du travail liste certains cas pour lesquels le CDD peut être conclu sans terme précis. Il prendra fin avec le retour du salarié remplacé ou la réalisation de l'objet du contrat.

Comment prend fin le CDD sans terme précis ?

Le CDD à terme imprécis prend fin lorsque le salarié remplacé revient ou que l'objet du contrat est réalisé. Aussi, le CDD à terme imprécis peut être rompu avant le retour ou la réalisation de l'objet. Il s'agit d'une rupture anticipée. Celle-ci est possible seulement dans certaines situations encadrées par la loi.